

## **REGLEMENT DES PRIX DE RECHERCHE ATTRIBUES SOUS L'EGIDE DE LA SFNEP**

La Société Francophone de Nutrition Entérale et Parentérale (SFNEP), l'Association pour le Développement de la Recherche en Nutrition (ADREN), le Club Francophone Gériatrie et Nutrition, la Fédération Antadir et les laboratoires Baxer, Chiesi SA, Novartis Médical Nutrition et Nutricia Nutrition Clinique ont formé un jury commun pour l'attribution de prix de recherche dans le domaine de la nutrition clinique, de l'assistance nutritionnelle ou du métabolisme d'une valeur totale de 102.000 €.

Ces prix sont les suivants :

- Le prix Bernard Beaufrère de la SFNEP qui consacrera un projet centré sur la recherche clinique ou expérimentale, d'une valeur de 15.000 €
- Le prix de l'ADREN qui consacrera un projet de recherche centré sur la nutrition clinique ou le métabolisme, d'une valeur de 15.000 €
- Le prix de Nutrition de la Fédération Antadir qui consacrera un projet de recherche clinique (nutrition entérale ou parentérale) d'une valeur de 15.000 €
- Le prix de Nutrition de la Société Novartis Médical Nutrition qui consacrera un projet centré sur la nutrition humaine, susceptible d'avoir des implications dans le domaine de la dénutrition ou de l'assistance nutritive orale ou entérale, d'une valeur de 15.000 €
- Le prix de Nutrition de la Société Baxter qui consacrera un projet de recherche clinique, épidémiologique ou fondamental en nutrition parentérale, et d'une valeur de 12.000 €
- Le prix de Nutrition Gériatrique de la Société Chiesi SA sous l'égide du Club Francophone Gériatrie et Nutrition qui consacrera un projet de recherche clinique centré sur la nutrition gériatrique, d'une valeur de 10.000 €
- Les prix de Nutrition de la Société Nutricia Nutrition Clinique qui consacreront deux projets consacrés à la nutrition artificielle (orale ou entérale) de l'enfant ou de l'adulte, concernant notamment la dénutrition : traitement, prévention, évaluation, physiopathologie, coût, d'une valeur de 10.000 € chacun.

Règlement :

Les prix sont destinés avant tout à soutenir financièrement un individu pour l'aider pendant la réalisation du projet. Un même candidat peut concourir à plusieurs prix avec un ou plusieurs projets, mais il ne sera attribué au maximum qu'un seul prix par candidat. Un prix pourra être attribué à une équipe non labellisée pour soutenir la réalisation d'un projet de recherche. Les prix sont ouverts à tous les médecins, pharmaciens, chercheurs, internes en médecine ou en pharmacie, diététiciens, âgés de moins de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier 2007. Ne peuvent concourir à titre personnel : les membres du jury, les organisateurs et toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la mise en œuvre de ces prix. Les candidats pourront réaliser leur travail en France ou à l'étranger.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés en 14 exemplaires avant le mardi 1er août 2006 minuit (cachet de la poste faisant foi) au Président du Conseil Scientifique de la SFNEP à l'adresse suivante :

**Pr Eric Fontaine**  
**LBFA Inserm 0221 Université J. Fourier BP 53 X 38041**  
**GRENOBLE Cedex France**  
**Tél : 04 76 76 87 79 - Fax : 04 76 51 43 05**  
**eric.fontaine@ujf-grenoble.fr**